



RÉGION ACADÉMIQUE  
MAYOTTE

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## Poste spécifique académique : Formateur/chargé de mission CASNAV

Division du 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup>  
degré  
DPE1D et DPE2D

Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection  
à la DPE par voie hiérarchique, en copie au CASNAV

[dep@ac-mayotte.fr](mailto:dep@ac-mayotte.fr)  
[casnav@ac-mayotte.fr](mailto:casnav@ac-mayotte.fr)

**Textes de référence** : circulaire nationale n° 2012-143 du 2 octobre 2012 et circulaire académique du 19 septembre 2022

### IDENTIFICATION DU POSTE

#### Définition du poste

L'Académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des formateurs/chargés de mission en FLE/FLS/alphabétisation, des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés.

#### Place du poste

Le formateur/chargé de mission CASNAV est placé sous l'autorité fonctionnelle de la directrice/coordinatrice du CASNAV et sous l'autorité hiérarchique de la responsable du CASNAV.

### PROFIL DU POSTE

#### Cadre général

Le CASNAV de Mayotte, créé en 2015, est une structure d'expertise auprès du recteur et du DAASEN sur le dossier des élèves allophones nouvellement arrivés en France.

#### Missions

>**Accompagnement et conseil aux équipes éducatives** : le chargé de mission est référent FLS pour un groupement d'écoles ou d'établissements. Il intervient sur un appui organisationnel et pédagogique des dispositifs UPE2A et OEPRE.

>**Actions de formation** : formateur, il conçoit et anime des sessions de formations académiques ou locales à destination des personnels de l'Education Nationale et des associations partenaires.

>**Production de ressources et d'outils pédagogiques** : il élabore, mutualise et diffuse des ressources FLE/FLS notamment via les mallettes pédagogiques et le site internet du CASNAV.

>**Accueil et évaluation des EANA** : le chargé de mission accueille les jeunes et leur famille pour faire le suivi sur les démarches de scolarisation. Il participe aux évaluations qui permettent de profiler le parcours de l'EANA et accompagne les établissements et écoles dans la démarche de recensement/scolarisation.

>**Développement de partenariats** : il contribue activement à l'animation du réseau associatif sur les questions du FLS et développe les relations avec les partenaires de l'éducation qui interviennent sur la prise en charge de l'allophonie à Mayotte.

>**Contribution à la collecte des données statistiques** : l'agent a en charge le suivi et la saisie de données statistiques sur la scolarisation des EANA dans le cadre de l'enquête DEPP.

> **Rapport d'activités** : en fin d'année, le formateur/chargé de mission rédigera un rapport d'activités présentant les diverses missions menées dans le cadre de ses fonctions.

#### Compétences

- Maitrise des enjeux de l'évaluation et de l'enseignement en contexte d'allophonie
- Maitrise du CECRL
- Expertise en conception et animation de formations auprès d'adultes
- Connaissance du parcours et de la prise en charge spécifique des EANA
- Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS/alphabétisation en milieu plurilingue
- Bonne maitrise des outils bureautiques
- Capacités organisationnelles et sens affiné du travail en équipe
- Implication, disponibilité et capacité d'écoute/d'adaptation

Les missions exigent un fort caractère déontologique qui nécessite une loyauté vis-à-vis de l'institution : confidentialité concernant les informations des jeunes et leurs situations, données internes.

<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>Profil et Pré-requis</b>	Enseignant du 1 <sup>er</sup> ou 2 <sup>nd</sup> degré Cursus universitaire en FLE/FLS Certification complémentaire FLS ou formation attestée par un organisme spécialisé Expérience dans l'enseignement/la formation en didactique du FLE/FLS La détention de l'habilitation « Examineur/Correcteur DELF » et du CAFFA/CAFIPEMF serait appréciée
	<b>Nomination</b>	En général le temps d'enseignement en école/établissement est de 20% du temps de service. Une décharge de 80% au sein du CASNAV est attestée dans une lettre de mission.
	<b>Régime administratif</b>	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Bonification : 27 points de NBI
	<b>Modalités de candidature</b>	Par voie hiérarchique, faire parvenir lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection à la DPE en copie au CASNAV aux adresses indiquées. Les candidats retenus seront convoqués à un entretien.
	<b>Contacts</b>	Les candidats peuvent obtenir des informations complémentaires auprès de la direction/coordination du CASNAV par mail <a href="mailto:casnav@ac-mayotte.fr">casnav@ac-mayotte.fr</a> ou par téléphone au 02-69-63-33-66.